

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT

Partout dans le monde, le droit à l'Interruption Volontaire de Grossesse est sans cesse attaqué par le système patriarcal et la société capitaliste. C'est pourtant un droit légitime que de disposer de son corps. Malgré les recommandations internationales, les femmes ayant recours à l'IVG continuent d'être pointées du doigt, contraintes de franchir de nombreux obstacles, quand elles ne sont pas traitées comme des criminelles, obligées de recourir aux avortements clandestins aux conséquences parfois très graves.

Si l'année dernière, **une vingtaine de pays interdisaient totalement l'avortement, aujourd'hui ce chiffre a quasiment doublé.** De nombreux pays ne l'autorisent que sous conditions, et celles-ci sont restreintes d'années en années ! Au Brésil, depuis août 2020, les femmes, qui ne peuvent avoir recours à l'IVG qu'en cas de viol, se voient proposer de voir le fœtus ou l'embryon par échographie avant l'opération, et doivent décrire précisément le viol pour y être autorisées, sous peine de poursuites. En Slovaquie, c'est le délai de réflexion obligatoire qui est rallongé de 48 à 96h, et l'obligation d'apporter deux certificats médicaux provenant de deux médecins différents pour prouver les cas de maladies graves du fœtus. Plus récemment, la situation aux États-Unis nous rappelle que nos droits ne sont jamais assurés. Avec la révocation du droit à l'IVG dans la loi fédérale, le droit à l'IVG est, aujourd'hui, menacé voire interdit dans près de la moitié des États.

En France, la situation est encore loin d'être parfaite, ou même stable : refus de l'Assemblée d'inscrire le droit à l'IVG dans la constitution, baisse chronique de moyens pour les associations féministes et fermetures des dispensaires, culpabilisation des femmes, impossibilité de choisir la méthode, de plus en plus de médecins invoquant la « clause de conscience » pour ne pas pratiquer une IVG, un respect de la confidentialité pour les mineures qui n'est pas systématique... Nombreux sont encore les obstacles dans le parcours vers l'avortement. La défaillance, voire l'absence d'éducation sexuelle pour les jeunes, aussi bien sur les questions de consentement que de contraception, a également des conséquences dramatiques.

La casse du service public hospitalier organisé par Macron et ses prédécesseurs a des conséquences catastrophiques sur le droit à l'IVG ! Les services spécialisés sont parfois inexistantes, notamment en milieu rural et dans les déserts médicaux, à cause des choix de politiques budgétaires libérales du gouvernement ! Nous l'avons particulièrement subi durant la crise sanitaire : le gouvernement a temporairement allongé le délai pour l'IVG médicamenteuse, mais a refusé de faire de même pour l'IVG chirurgicale ! Les hôpitaux publics ont également imposé la méthode la moins coûteuse ou renvoyé les patientes vers des cliniques privées. Le confinement a aussi aggravé le manque d'anonymat et d'intimité (avortement à domicile des mineures par exemple) ou des demandes d'IVG hors délais légaux avec une prise de risque encore plus grande lors des IVG pratiquées à l'étranger.

LE DROIT À L'IVG : UN DROIT FONDAMENTAL !

Toutes les 9 minutes dans le monde, une femme meurt d'un avortement clandestin.

Partout, des femmes sont contraintes de se déplacer à l'étranger pour pouvoir avorter. Ce sont les femmes les plus pauvres qui subissent le plus ces interdictions et restrictions, n'ayant pas les moyens matériels nécessaires pour avorter de manière sécurisée ! Exigeons à l'internationale le droit des femmes à disposer librement de leur corps, dans les lois mais également dans les faits !

Partout, des femmes se lèvent contre les politiques néolibérales et d'extrêmes droites, et poussent à l'avancée sur le sujet : en Argentine, en Allemagne, et en Nouvelle-Zélande.
En France aussi, continuons la lutte !

Pour cela, nous exigeons :

- Que la clause de conscience des professionnel·le·s de santé soit supprimée de la loi
- Des moyens financiers pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles sur tous les territoires
- Des campagnes d'information tous publics, nécessaires pour pouvoir en parler librement sans tabou ni jugement
- Le remboursement de tous les moyens de contraception, pour que les femmes puissent choisir celui qui leur convient
- L'éducation à la vie sexuelle prodiguée en nombres suffisants, soit 21 entre la sixième et la terminale pour que tou·te·s puissent faire ses choix libres et éclairés
- Que la formation aux techniques d'avortement et à l'accompagnement fassent partie intégrante de la formation initiale des professionnel·le·s de santé
- Des délais légaux pour avorter harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe et la dépénalisation de l'avortement dans tous les États

Tract proposé par le Collectif 8 mars toute l'année

